



Conseils pour un surendettement

Par **menely**, le **03/02/2008** à **20:30**

Bonjour, j'ai contracté un prêt il y a quelques années pour une voiture(prêt à la consommation).La carte grise de cette voiture a été mise au nom de mon ancien concubin et père de mon enfant car à l'époque je ne possédais pas de permis. Mais nous nous sommes séparés et la voiture est restée en sa possession mais c'est moi qui payais les mensualités. J'ai connue de grosses difficultés financières et je n'ai pas pu régler les échéances. Je suis actuellement en dossier de surendettement . Je précise que ce prêt fait à ma banque(qui n'est plus ma banque actuellement)m'a été accordé alors que je n'étais qu'interimaire et sans cautionnaire. J'aimerais savoir si je peux avoir recours à un tribunal afin de réduire partiellement ou en totalité cette dette, car ma situation financière est depuis quelques années désastreuse et j'aimerais réellement en finir avec tout ceci et ne plus payer quelque chose qui ne m'appartient pas. De plus après consultations auprès d'un avocat je ne pouvais pas me retourner contre mon ex concubin. Merci beaucoup.